



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SÉANCE DU **11 Mai 2021** À 18H30

Etaient présents : 13

BARBIER Loïc	LECOMTE Jean-Luc	BESNARD Céline	CHANTHARASY Sandrine	MILET Ghislaine
FISSEAU Michel	LABARRE Viviane	JOUANIGOT Muriel	GRANDJEAN Jean-François	BONAVENTURE Mickaël
PICARD Romain	LANTZ Stéphane	TESSIER Gaëlle		

Absent : 1

LE GAC Gaëtan			
---------------	--	--	--

Absents excusés : 5

TIERCELIN Dominique ayant donné pouvoir à Jean-Luc LECOMTE	DOREAU Marianne ayant donné pouvoir à Gaëlle TESSIER
THIBEAULT Laurent ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER	LOUETTE Céline
JUSTICE Aurélia	

Madame Muriel JOUANIGOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

Avant le début de la réunion, Monsieur Xavier NICOLAS et Madame Christelle MINARD, candidats aux élections départementales, prennent la parole pendant quelques minutes pour expliquer leur programme aux conseillers municipaux présents.

- 1) MAPA – Etude de revitalisation du bourg centre,
- 2) Convention d'adhésion petites villes de demain de l'agglomération de Dreux,
- 3) Convention de partenariat entre la commune et ENEDIS dans le cadre du programme « petites villes de demain »,
- 4) Révision de la participation financière de la commune au coût du transport scolaire,
- 5) SCIC – Participation financière de la commune,
- 6) Tirage au sort des jurés d'assises,
- 7) Tenue des bureaux de vote les 20 et 27 juin,
- 8) Droit de préemption urbain,
- 9) Questions diverses.

**MAPA – CHOIX DU CABINET POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE
REVITALISATION DU BOURG CENTRE**

Vu le code de la commande publique,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Au vu du résultat de cette consultation, l'offre de **PERSPECTIVES/VILIO/SOLIHA** est conforme, mieux disante et mieux classée, elle peut par conséquent être retenue par le conseil municipal pour un montant de **45 550 euros HT soit 54 660 TTC**.

N° d'ordre d'arrivée du pli	Dénomination sociale	Rappel du montant de l'offre (PSE comprise) € TTC	Note prix (40/100)	Note qualité technique (60 /100)	Note globale (/100)	Classement final
1	MOSAIQUE URBAINE	45 720	40	40	80	4
2	EN PERSPECTIVE	60 640	30	41.5	71.5	5
3	CODRA	63 360	28.9	56	84.9	2
4	PERSPECTIVES	54 660	33.5	56	89.5	1
5	ATELIER LD	70 530	25.9	55	80.9	3
6	SAGACITE	46 951	39	39.5	78.5	6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

ETUDE DE REVITALISATION DU BOURG CENTRE

Cabinet retenu : **PERSPECTIVES/VILIO/SOLIHA**

Montant du marché : **45 550 euros HT soit 54 660 euros TTC**.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**CONVENTION D'ADHÉSION « PETITES VILLES DE DEMAIN » DE
L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX POUR LES COMMUNES DE
BREZOLLES, CHATEAUNEUF EN THYMERAI, SAINT LUBIN DES
JONCHERETS ET TREMBLAY LES VILLAGES**

Cette convention est conclue entre les communes, l'agglomération, l'Etat, le conseil régional et la caisse des dépôts.

Le programme « Petites villes de demain » est un outil de relance offrant aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de ville dynamique.

L'Etat, pour ces territoires désignés, simplifiera l'accès aux aides de toutes natures, favorisera l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques et contribuera au mouvement de changement et de transformation renforcé par le plan de relance.

Ce programme « Petites villes de demain » se superpose au dispositif départemental visant à la revitalisation des bourgs centres.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

La présente convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

La convention a une durée de 18 mois, dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté.

Pour mener à bien ce projet de territoire, l'agglomération du pays de Dreux fera appel à un chef de projet petites villes de demain.

Ses missions :

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation,

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel,

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires,

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » de l'agglomération du pays de Dreux pour les communes de Brezolles, Châteauneuf en Thymerais, Saint Lubin des Joncherets et Tremblay les Villages.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE BREZOLLES ET ENEDIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

ENEDIS, en tant que gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité, propose aux collectivités de les accompagner dans les projets qu'elles portent dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain ».

Les différents thèmes de travail sont :

- Mise en œuvre de la transition écologique, opportunité pour le territoire, par la mise à disposition de données et un appui en termes d'analyse,
- Valorisation du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public) par une meilleure connaissance et par une gestion énergétique renforcée.
- Accompagnement des élus pour mener leur projet.
-

Les buts recherchés :

MIEUX CONNAITRE LES CONSOMMATIONS DE SON TERRITOIRE

Mise en place de tableaux de bord, suivi de l'évolution de la consommation, choix de programmes visant à réduire les consommations et évaluation des actions engagées.

MAITRISER LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES DU PATRIMOINE

Bilan sur les 3 dernières années.

Détection des anomalies.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Enedis accompagne la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs.

La convention est conclue pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Brezolles et Enedis dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

TRANSPORT SCOLAIRE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la compétence transport scolaire, les attributions de compensation de chaque commune ont été révisées en 2016, suite à l'harmonisation des tarifs des abonnements de transport scolaire sur l'ensemble du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

Les conseils municipaux qui le souhaitaient avaient alors délibéré afin de prendre en charge tout ou partie du montant des abonnements souscrits par les familles de leur commune. Il avait alors été prévu que ces participations communales pourraient être révisées après les élections municipales de 2020.

En 2016, la commune de Brezolles a souhaité participer à hauteur de 35% pour le transport des collégiens et des lycéens.

Pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire, aucune participation n'a été votée étant donné que notre territoire n'est pas concerné par le transport scolaire en école primaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de **MAINTENIR** les taux d'aide aux familles en matière de transport scolaire votés en 2016 soit :

- Maternelle/primaire : Néant
- Collège : 35%
- Lycée : 35%

SCIC BIOVAL - PARTICIPATION COMMUNALE

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a pour dénomination, BIOVAL.

Elle a comme objet la collecte des biodéchets, l'information quant à la nécessité de collecter les biodéchets et toutes les activités annexes utiles à la réalisation de l'objet social.

Son siège social est situé 2 impasse du stade à Brezolles, son capital est fixé à 9 250 euros divisé en 185 parts de 50 euros.

La commune de Brezolles détient 60 parts soit **3 000 euros** du capital de la SCIC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de verser à la SCIC la somme de 3000 euros correspondant à sa participation au capital.

JURÉS D'ASSISES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément au code de procédure pénal et notamment son article 261 et 261-1, le Maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 3 noms pour la commune de BREZOLLES.

Après tirage au sort, les personnes suivantes sont inscrites sur la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises :

- 1) AUBER VAN MESSEM Céline - 11 juin 1981 - 18 rue de la mare aux tourelles
- 2) CORDELIER LEFEBVRE Christine - 05 janvier 1959 - 14 rue Saint Jean
- 3) THUILLIER Allison - 05 juillet 1986 - 16 rue de Montréal

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

ZB 86 - et ZB 87 - 509 m2 - 3 rue Louis de Gonzague

AB 151 - 585 m2 - 9 rue de Nonancourt

AB 48 - 24 m2 - Impasse aux Gadelais

ZH 151 - 722 m2 - 7 rue Maurice de Vlaminck

ZB 38 - 961 m2 - 429 route de Fessanvilliers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ÉTUDE DE REVITALISATION DU BOURG CENTRE

La commune de Brezolles a lancé un appel d'offre de services visant à choisir un cabinet apte à établir pour la commune une stratégie de redynamisation et d'aménagement menant à un plan d'actions qui devra traduire une nouvelle dynamique afin de renforcer son attractivité et son rôle de centralité sur le territoire.

La revitalisation du bourg centre passe par l'élaboration d'une stratégie à moyen terme et sa déclinaison dans un programme d'actions hiérarchisées et pluriannuelles (10 à 15 ans). La commune disposera alors d'un outil opérationnel d'aide à la décision permettant de planifier les différents projets et actions concernant toutes les thématiques précitées, à court et à moyen terme.

Le cabinet PERSPECTIVES a été retenu pour un montant hors taxes de 45 550 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réalisation de cette étude par le cabinet PERSPECTIVES,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de **L'ÉTAT**,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la **REGION CENTRE VAL DE LOIRE**,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du **DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR**,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la **BANQUE DES TERRITOIRES**,
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Prix de l'étude : 45 550 € HT soit 54 660 € TTC

Subvention de l'ETAT 20% 9 110.00 €

Subvention de la REGION CENTRE VAL DE LOIRE 20% 9 110 .00€

Subvention du DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR 25% 11 387.50 €

Subvention de la BANQUE DES TERRITOIRES 15% 6 832.50 €

Autofinancement 20% 9 110 € HT soit 18 220 euros TTC

- **AUTORISE** le Maire à intervenir dans leur exécution et à procéder à leur règlement.

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

L'ABEM remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été octroyée cette année.

TOUR D'EURE ET LOIR

Le tour d'Eure et Loir cycliste passera sur la commune de Brezolles le 15 mai prochain vers 13h30.

FEU D'ARTIFICE

Le feu d'artifice ainsi que la revue du matériel des pompiers aura lieu le mardi 13 juillet au soir.

CLUB DE TENNIS

Le club de tennis sollicite la commune pour des travaux de réfection d'un cours de tennis extérieur.

Aucune décision n'est prise à propos de la demande du club de tennis.

En effet, la majorité des membres présents souhaite que le président du club vienne défendre son dossier lors du prochain conseil municipal.

SILO

La commune a été contactée pour l'installation d'un contrôle technique dans l'ancien silo.

Le bâtiment pourrait être loué ou vendu.

La question sera de nouveau évoquée lors d'un prochain conseil.

Stéphane LANTZ

Propose d'installer une table de ping-pong aux abords de l'étang.

Evoque la réfection de l'église. Un bilan global pourrait être réalisé par un architecte afin de présenter un programme de travaux sur plusieurs années. Ces travaux pourraient alors être subventionnés par la DRAC et l'Etat.

LABARRE Viviane

Déplore que la fontaine ne fonctionne plus. Des travaux de réfection seraient trop onéreux pour la remettre en service. En revanche, cela pourrait être évoqué lors du diagnostic de revitalisation du bourg centre.

CHANTHARASY Sandrine

Informe l'assemblée d'une animation au bord de l'étang le 22 mai prochain.

Souhaite que les visites chez les aînés reprennent, en effet, l'isolement est toujours présent pour eux et ils ont beaucoup apprécié que l'on vienne les voir en fin d'année. Le centre communal d'action sociale va être sollicité.

Les clubs sportifs de Brezolles ont été sollicités pour participer aux animations sportives de cet été, seul le club de judo a répondu favorablement à la demande.

FISSEAU Michel

Déplore l'absence de fleurs dans le patio ; cela est prévu dans quelques jours.

TESSIER Gaëlle

Evoque l'absence de trottoirs rue de Senonches, à l'entrée de la rue de la Tuilerie ; des passages piétons ont été installés afin de sécuriser la traversée de la rue de Senonches.

La séance est levée à 21h15.